



2016-11-125-DR/FIN

nomenclature: 7.1.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2016

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE

L'an deux mille seize, le dix novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. SALLABERRY, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GONZALES	procuration à	Mme NOGARO
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme DESTOUESSE
Mme MOUNIER	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS

Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

ABSENT :

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30



2016-11-125-DR/FIN - BUDGET 2016 : DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121.29

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget de la Commune pour l'exercice 2016 :

1) pour effectuer des transferts de crédits au sein des dépenses de fonctionnement :

- en inscrivant des crédits supplémentaires pour financer :
 - ▶ le réajustement de la contribution de la commune au FPIC (montant FPIC 2016 : 431 778 €)
- en diminuant les crédits de la ligne budgétaire suivante :
 - ▶ le réajustement de la contribution de la commune au prélèvement de l'article 55 de la loi SRU pour le déficit de logement sociaux (montant prélèvement 2016 : 53 870 €)

2) pour inscrire des crédits supplémentaires au sein des recettes de fonctionnement :

- ▶ taxes additionnelles aux droits de mutation

3) pour diminuer certains crédits d'investissement afin de pouvoir financer de nouvelles dépenses ou des crédits complémentaires pour certains programmes

- report d'une acquisition foncière : acquisition LABY
- diminution des crédits affectés à certains programmes suite à une nouvelle planification des travaux : accessibilité travaux Adap bâtiment, centre technique
- crédits complémentaires affectés à certains programmes ou nouveaux programmes : acquisition Rosolin / Lopez / Dicharry, désamiantage logements de fonction O Duboy, voirie Joliot Curie.

DELIBERE

ADOPTE la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci après :



DECISION MODIFICATIVE

ARTICLES	LIBELLE	PLUS	MOINS
FONCTIONNEMENT DEPENSES		61 000	20 000
739-Reversement et restitutions sur impôts et taxes		61 000	20 000
739115-824	Prélèvement art 55 loi SRU (réajustement)		20 000
73925-01	FPIC (réajustement)	61 000	
Solde fonctionnement dépenses (hausse des dépenses)		41 000	
FONCTIONNEMENT RECETTES		41 000	0
73-Impôts et taxes		41 000	0
7381-020	Taxe additionnelle droit de mutation	41 000	
Solde fonctionnement recettes (hausse des recettes)		41 000	
INVESTISSEMENT DEPENSES		115 000	115 000
21-Immobilisations corporelles		115 000	64 000
2111	Acquisition Rosolin / Lopez / Dichary	50 000	
2111	Acquisition LABY		24 000
21312-1622-020	Désamiantage logement O Duboy	19 000	
2152-0710-822	Voirie Joliot Curie	46 000	
21318-1603-020	Adap bâtiment		40 000
23-Immobilisation en cours		0	51 000
2313-1204-020	Centre technique		51 000
Solde investissement dépenses		0	

HABILITE Monsieur Le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 novembre 2016

Le Maire

